MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

BURKINA FASO Unité - Progrès – Justice *****

CABINET

Ouagadougou, le 01 février 2018

N°2018- 048 /MINEFID/CAB

Rapport en Conseil des Ministres

A

Son Excellence Monsieur le Président du Faso, Président du Conseil des Ministres

OUAGADOUGOU

Objet : Situation d'exécution du budget de l'Etat

et de la trésorerie, exercice 2017 au 31 décembre

Excellence, Monsieur le Président du Faso,

J'ai l'honneur de soumettre à votre très haute appréciation ainsi qu'à celle des membres du Conseil des ministres, le présent rapport relatif à la situation d'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017.

Il expose la situation d'exécution du budget de l'Etat aussi bien en recettes qu'en dépenses au 31 décembre 2017 et fait le point des principaux soldes et indicateurs de performance budgétaires. Il présente également l'état de mise en œuvre de la reforme vers le budget programme.

1. Contexte et justification

Le budget de l'Etat, exercice 2017, a été élaboré en mode programme dans un contexte économique et financier mondial et sous régional marqué par une reprise progressive de l'activité économique favorable à la réalisation des ambitions affichées dans le Plan national de développement économique et social (PNDES).

Au niveau national, son exécution a été tributaire d'un contexte économique difficile marqué par la forte contraction des prévisions d'appuis budgétaires, la persistance des mouvements sociaux des travailleurs du secteur public et l'insécurité, surtout dans les régions du Sahel et du Nord.

1

Le budget 2017 a fait de la satisfaction des besoins des populations son objectif majeur. L'atteinte de cet objectif passe nécessairement par un certain nombre de leviers d'actions qui constituent les priorités en matière de mobilisation de recettes et d'exécution des dépenses.

En rappel, les priorités énoncées **en matière de recettes propres**, étaient d'impulser une réforme en profondeur du système fiscal du Burkina Faso afin de promouvoir plus de synergie entre les régies de recettes, d'élargir l'assiette fiscale et d'identifier de nouvelles niches de recettes tout en renforçant les actions de lutte contre la fraude, le faux et l'incivisme fiscal.

Pour ce qui relève des ressources extérieures, le gouvernement ambitionnait poursuivre sa politique de mobilisation de ressources sous forme de dons avec les partenaires habituels d'une part et sous forme d'emprunts à des taux concessionnels d'autre part. Outre ces ressources, il était envisagé de recourir au marché régional pour lever les ressources en appoint aux ressources propres pour financer les projets structurants. Enfin, le recours au mécanisme de partenariat public privé constituait également un levier de mobilisation de ressources pour le financement de certains investissements prioritaires.

En matière de dépenses, il était prévu de mettre un accent particulier sur l'accroissement significatif du niveau des investissements dans les secteurs constituant les véritables leviers de la croissance économique.

Le budget 2017 s'inscrivait également dans la dynamique de création d'emplois, de lutte contre la pauvreté et de promotion de la femme en général et de la santé de la mère et de l'enfant en particulier. Tout cela devrait se dérouler dans un contexte de sécurité d'où l'accent particulier mis sur le secteur de la défense nationale et de la sécurité.

Dans le cadre de la relance de l'économie nationale, le processus d'apurement de la dette intérieure a également été retenu au titre des priorités du budget 2017 à travers l'apurement de la dette jugée irrégulière après l'apurement de la dette dite régulière en 2016.

Au titre de la réforme du budget programme en son volet exécution, les innovations majeures portaient sur la transparence et la qualité de la dépense à travers, la réforme du circuit et des procédures de passation des marchés publics, la mise en œuvre du principe d'ordonnateurs multiples en dotant les ministères et institutions d'unités de vérification et la nomination des responsables de programmes pour le pilotage des programmes budgétaires. Enfin, la mise en œuvre de la pluri annualité dans l'exécution des dépenses d'investissements à travers la budgétisation en autorisations d'engagement et de crédits

de paiement se présentait comme l'une des innovations majeures à réaliser pour une plus grande efficacité de l'exécution des dépenses en capital.

2. Configuration définitive du budget 2017

Le budget de l'Etat, exercice 2017, a été adopté en recettes et en dépenses respectivement à 2 036,30 milliards FCFA et 2 455,19 milliards FCFA avec une épargne de 275,288 milliards FCFA et un besoin de financement de 418,89 milliards FCFA. Suite au remaniement ministériel intervenu le 20 février 2017, une première loi de finances rectificative sans incidence sur le total du budget est intervenue. Elle a néanmoins enregistré une baisse de l'épargne budgétaire de 0,72% et des dépenses d'investissements de 1,49% du fait des ajustements pour prendre en compte l'augmentation des dépenses de personnel et de transferts courants.

L'évolution des grandes masses du budget ainsi que des soldes caractéristiques est intervenue en novembre 2017 lors de l'adoption de la deuxième loi de finances rectificative. Avec cette loi, le budget 2017 a été arrêté en recettes et en dépenses respectivement à 1799,13 milliards FCFA et 2 297,78 milliards FCFA. L'épargne budgétaire et le besoin de financement s'établissaient à 223,51 milliards FCFA et 498,65 milliards FCFA.

Outre la 2^{ème} loi de finances rectificative (LFR2), des ajustements de crédits budgétaires ont été rendus nécessaires dans le cadre des opérations de clôture budgétaire. Ces ajustements de crédits budgétaires ont été opérés à travers un arrêté d'annulation de crédits et un décret d'avances pour notamment couvrir principalement les dépassements constatés au titre des dépenses de personnel en vue de se conformer aux dispositions de l'article 22 de la LOLF qui précisent que les crédits y relatifs sont limitatifs.

Il reste entendu que ces ajustements de crédits se sont opérés dans les limites de la LFR2 et ont préservé le niveau de déficit global convenu avec les partenaires techniques et financiers.

Au terme desdits ajustements, les prévisions définitives globales du budget 2017 restent maintenues à 1 799,13 milliards FCFA au titre des recettes et à 2 297,78 milliards FCFA au titre des dépenses.

Le tableau joint en annexe 1 récapitule les ajustements de crédits opérés au cours de l'exercice budgétaire 2017.

3. Etat d'exécution du budget 2017 au 31 décembre

Le budget de l'Etat, exercice 2017 a été exécuté au 31 décembre 2017 en recettes et en dépenses respectivement à 1 592,09 milliards FCFA et 2 116,42 milliards FCFA pour des prévisions de 1 799,13 milliards FCFA et 2 297,78 milliards FCFA.

En valeurs relatives, ces niveaux d'exécution correspondent à des taux de réalisation de 88,49% pour les ressources et de 92,11% pour les dépenses.

3.1. <u>En ressources</u>

Les prévisions définitives de recettes du budget de l'Etat, exercice 2017 se chiffraient à 1 799,13 milliards de francs CFA dont 1 444,76 milliards FCFA de ressources domestiques, soit 80,3%.

Au 31 décembre 2017, le niveau global de mobilisation des ressources de l'Etat s'est établi à 1 592,09 milliards FCFA, soit un taux de réalisation global de 88,49%.

En 2016, ce niveau était de 1 414,21 milliards FCFA correspondant à un taux de réalisation de 89,90% sur des prévisions de 1 573,11 milliards FCFA.

Il ressort de cette situation, une augmentation annuelle de 12,58% du niveau de mobilisation globale des recettes entre 2016 et 2017 liée essentiellement à l'accroissement des recouvrements des recettes propres qui représentent 87,45% des recettes totales sur la période.

3.1.1. Au titre des recettes ordinaires

Le montant extracomptable des recettes ordinaires recouvrées au 31 décembre 2017 s'élève à 1 397,58 milliards de francs CFA sur une prévision révisée de 1 444,76 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 96,73%.

Par nature de recettes, les taux de recouvrement sont respectivement de 94,25%, 118,63% et 224,49% pour les recettes fiscales, non fiscales et en capital; les recettes fiscales représentant 88,59% du total des recettes domestiques recouvrées.

Le détail des recouvrements au 31 décembre par régie se présente comme suit :

- ✓ DGTCP : 149,08 milliards de francs CFA sur une prévision annuelle de 120,49 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 123,73%, marquant ainsi un dépassement de 28,59 milliards de francs CFA ;
- ✓ DGD: 575,21 milliards de francs CFA sur une prévision annuelle de 603,58 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 95,30%, et un manque à gagner de 28,38 milliards de francs CFA;

✓ DGI: 673,29 milliards de francs CFA sur une prévision annuelle de 720,68 milliards de francs CFA correspondant à un taux de réalisation de 93,42%, soit un manque à gagner de 47,40 milliards de francs CFA.

Le niveau global de recouvrement des recettes domestiques est passé de 1 060,72 milliards de francs CFA en 2015 à 1 232 milliards FCFA en 2016 pour s'établir à 1 397,58 milliards de francs CFA en 2017, soit un taux d'accroissement moyen de 14,79% sur la période.

Cette performance qui résulte entre autres du rétablissement de l'Etat de droit en fin 2015 et de la reprise économique amorcée en 2016, s'est maintenue en 2017 malgré le contexte assez difficile d'exécution du budget grâce aux actions mises en œuvre par les régies de recettes à travers notamment:

- l'encadrement des contribuables qui sont gérés par segment d'entreprises et un suivi rigoureux des impôts (TVA, IS, IUTS, droits d'accises, IRVM) ;
- le renforcement du suivi des opérations d'émission et de recouvrement ;
- l'assainissement du fichier des Restes à Recouvrer;
- l'amélioration du recouvrement des Restes à Recouvrer ;
- le renforcement de la gestion de l'impôt à travers la mise à jour permanente du fichier des contribuables ;
- le suivi des impôts leaders ;
- l'opérationnalisation de la facture normalisée et le contrôle de sa mise en œuvre par les contribuables ;
- la mise en œuvre des télé-procédures;
- l'exploitation des scanners dans les offices qui a permis un contrôle non intrusif et plus efficace des marchandises d'une part, et réduit considérablement le temps de contrôle d'autre part, ce qui a donné une plus grande fluidité des formalités douanières;
- le contrôle du champ 44 et son renforcement avec le contrôle de l'espèce, la valeur et l'origine qui permettent aux vérificateurs de mieux cerner la base taxable par une bonne évaluation des marchandises ;
- le suivi des marchandises en transit par le tracking system pour lutter contre la dépendition des marchandises en transit.

La poursuite et le renforcement de ces actions doublés d'autres actions et mesures dont l'élargissement de l'assiette, l'interfaçage et l'interconnexion des systèmes informatiques, la communication et la sensibilisation orientées sur les contribuables, la mise en œuvre des télé-procédures permettront d'atteindre les objectifs de recouvrement de 2018 qui s'élèvent à 1 760,77 milliards de francs CFA.

3.1.2. Au titre des recettes extraordinaires

Les recettes extraordinaires mobilisées au 31 décembre 2017 s'élèvent à 194,51 milliards de francs FCFA pour une prévision globale de 354,36 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 54,89%.

Le détail des mobilisations de recettes extraordinaires au 31 décembre se présente comme suit :

- ✓ dons programmes : 74,36 milliards de francs CFA sur une prévision annuelle de 92,93 milliards de francs CFA correspondant à un taux de réalisation de 80,02%, soit un manque à gagner de 18,57 milliards de francs CFA ;
- ✓ dons projets : 120,15 milliards de francs CFA sur une prévision annuelle de 261,44 milliards de francs CFA correspondant à un taux de réalisation de 45,96%, soit un manque à gagner de 141,28 milliards de francs CFA.

Comparé à 2016, le niveau global de mobilisation des recettes extraordinaires hors emprunts s'est accru en 2017 de 12,29 milliards FCFA. Cependant, le niveau de performance en valeur relative reste en deçà de celui de 2016. En effet, les dons projets et programmes ont été mobilisés à hauteur de 182,22 milliards FCFA en 2016 pour des prévisions de 286,27 milliards FCFA, soit un taux de mobilisation globale de 63,65%.

3.2. En dépenses

Les prévisions définitives de 2017 à la suite des ajustements de clôtures s'élèvent à 2 297,78 milliards FCFA de crédits de paiement (CP) et à 1 462,39 milliards FCFA de crédits d'autorisations d'engagement (AE).

Au 31 décembre, les dépenses du budget de l'Etat, exercice 2017 toutes natures confondues, ont été ordonnancées à hauteur de 2 116,19 milliards de francs FCFA, ce qui correspond à un taux d'exécution de 92,11% des crédits de paiement. Hors subventions et prêts, ce taux est de 98,01%. Les autorisations d'engagement hors subventions et prêts ont été consommées à hauteur de 508,96 milliards de francs FCFA.

En 2016, le niveau global d'exécution était de 1 591,10 milliards de francs FCFA pour une dotation de 1 799,06 milliards de francs FCFA, correspondant à un taux d'exécution de 88,44%. Le niveau d'exécution des dépenses observé en 2017 marque donc une progression de 33,35% par rapport à 2016.

3.2.1. Au titre des dépenses ordinaires

Sur une prévision de crédits de paiement de 1 311,88 milliards de francs CFA, les dépenses ordinaires ont été exécutées « base ordonnancement » à hauteur de 1 300,81 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 99,16%. Comparé à 2016, ce niveau est en accroissement en valeur absolue de 177,47 milliards de francs CFA et de 15,80% en valeur relative. En 2016, les dépenses ordinaires ordonnancées s'élevaient à 1 123,34 milliards FCFA en valeur absolue et le taux d'exécution était de 101,51%. Ce fort taux était tiré par celui de la charge financière de la dette qui s'élevait à 149%.

3.2.1.1. Charge financière de la dette

Seule la charge financière de la dette est budgétaire depuis le basculement au budget programme, le règlement du principal se faisant par voie de trésorerie. Au titre du règlement des dépenses de cette rubrique, 75 milliards FCFA ont été enregistrés sur une prévision de 67,69 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 110,80%. Ce dépassement s'explique par le renchérissement du taux d'intérêt sur le marché et l'augmentation du volume de l'encours de la dette bien que nos indicateurs en la matière restent toujours en deçà des niveaux critiques. En effet, le niveau de l'encours de la dette sur le PIB est de 37,4% pour une norme communautaire de 70%.

3.2.1.2. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont été liquidées à hauteur de 617,95 milliards de francs CFA sur des prévisions révisées de 573,04 milliards FCFA soit un taux de 107,84 % en valeur relative et un dépassement de 44,91 milliards FCFA en valeur nominale. Ce dépassement est la résultante de la constatation financière des différents accords intervenus en 2016 et 2017 entre l'Etat et les différents partenaires sociaux dans le cadre du dialogue social mais également la régularisation de situations salariales des agents à travers les traitements courants. Comparé à 2016, le niveau de 2017 est en augmentation de 61,07 milliards FCFA. Les dépenses de personnel ont commencé à enregistrer à partir de 2016 des niveaux records de dépassement des prévisions du fait des fortes incidences financières des accords entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Cette tendance se maintiendra en 2018 dont les prévisions sont de 630 milliards FCFA pour des réalisations de 617 milliards FCFA en fin décembre 2017. Le niveau de 2018 est déjà dépassé avec un stock de dépenses de 23 milliards FCFA à prendre en compte après l'adoption de la loi de finances. A ce stock issu des négociations du dernier trimestre, s'ajoute un montant prévisionnel de 67,673 milliards FCFA représentant l'incidence de la tranche 2018 des engagements pris par le Gouvernement avec les partenaires sociaux des ministères en charge de la santé (22,745 milliards FCFA), de l'éducation (33,940 milliards FCFA), de la sécurité (10,876 milliards FCFA) et du travail (0,112 milliards FCFA). Ce montant ne prend pas en compte l'incidence financière des accords qui interviendraient entre le gouvernement et les autres corps (Personnel de la Culture et du Tourisme, forces armées nationales...).

Compte tenu du caractère limitatif des dépenses de personnel, il a été opéré des ajustements de crédits budgétaires au niveau des autres natures de dépenses pour combler le dépassement de 2017. Ces ajustements ont été opérés principalement sur les dépenses d'investissement, ce qui a ramené le niveau des prévisions définitives à 620 milliards FCFA. Le niveau de liquidation de ces dépenses de 617,95 milliards FCFA correspond finalement en valeur relative à un taux d'exécution de 99,53%.

3.2.1.3. Dépenses d'acquisition de biens et services

Ces dépenses ont été liquidées à hauteur de 173,32 milliards FCFA sur une prévision de 180,34 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 96,10%. Ces crédits sont consommés quasiment au même taux aussi bien au niveau central que déconcentré avec des parts relatives de 89,95% et 10,05%. Cette rubrique de dépenses est composée principalement

des charges de fonctionnement de l'Administration publique, notamment les consommations d'eau, de téléphone et d'électricité. Conformément à la politique de réduction des charges de fonctionnement de l'administration pour offrir plus de marges à affecter aux dépenses d'investissements, le niveau de ces dépenses a été maintenu quasiment stationnaire sur la période de 2015 à 2017.

✓ Au titre des charges de consommation d'eau

Les factures de consommation d'eau sont passées de 7,05 milliards FCFA en 2015 à 7,13 milliards FCFA en 2017, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,58%. Ce faible taux d'accroissement est le résultat des actions de rationalisation de ces dépenses à travers :

- l'assainissement quantitatif et qualitatif par la résiliation des abonnements inactifs, le changement des compteurs d'eau vétuste en vue de réduire les déperditions qui renchérissent les consommations et le contrôle strict et rigoureux des nouveaux abonnements;
- le suivi régulier des consommations d'eau ;
- la réalisation de contrôles inopinés des commerces privés implantés au sein ou à proximité des services publics.

Ainsi, l'évolution de la consommation moyenne mensuelle d'eau d'un agent public qui est un indicateur qui prend en compte l'expansion de l'administration indique que la consommation d'eau de l'Administration publique est maîtrisée. De 2015 à 2017 la consommation moyenne mensuelle d'eau d'un agent public est passée de 3 790 FCFA à 3 300 FCFA.

✓ Au titre des charges de consommation d'électricité

Les charges de consommation d'électricité sont passées de 16, 86 milliards FCFA en 2015 à 18,29 milliards FCFA en 2017 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,14%. Par ailleurs, la consommation moyenne mensuelle d'électricité d'un agent public est passée de 9 077 FCFA en 2015 à 8 400 FCFA en 2017. Les actions de rationalisation de ces charges ont également porté sur :

- l'assainissement quantitatif à travers la résiliation des abonnements inactifs et qualitatif à travers le réajustement des puissances des compteurs électriques, le changement des compteurs vétustes, la règlementation des nouveaux abonnements;
- le suivi régulier des consommations d'électricité;
- la réalisation de contrôles inopinés des commerces privés implantés au sein ou à proximité des services publics.

✓ Au titre des factures de téléphone

A l'instar des charges de consommation d'eau et d'électricité, les charges liées aux consommations de téléphone de l'Administration publique ont été relativement bien maitrisées sur la période de 2015 à 2017. Elles sont passées de 4,15 milliards FCFA en 2015 à 4,27 FCFA en 2017, soit un accroissement de 0,12 milliards FCFA en valeur absolue et 1,40% en moyenne sur la période.

Les principales actions de rationalisation de ces dépenses ont été entre autres:

- ✓ la mise en application des textes régissant les différents secteurs ;
- ✓ l'assainissement quantitatif et qualitatif à travers la restriction des lignes téléphoniques;
- ✓ le suivi régulier des consommations.

En perspectives, il est envisagé :

- ✓ la relecture du décret N°2016-876/PRES/PM/MINEFID/MATDSI du 14-09-2016 portant règlementation générale des abonnements publics d'eau, d'électricité et de téléphone et services connexes et de boîtes postales ;
- ✓ la négociation à la baisse du montant des redevances du RESINA ;
- ✓ la réalisation d'audits complets des branchements et des abonnements d'eau, d'électricité et de téléphone de l'Administration publique ;
- ✓ l'assainissement des ADSL et les liaisons spécialisées de l'Administration publique.

Il faut particulièrement noter la mise en œuvre de certaines priorités du gouvernement au niveau de ces dépenses d'acquisition de biens et service à travers notamment, l'acquisition des vaccins pour les préventions des grandes épidémies pour un montant de 2,400 milliards FCFA contre 1,200 milliards FCFA en 2016. A ces dépenses s'ajoutent les frais d'organisation des examens au niveau du Ministère de l'éducation nationale et de l'Alphabétisation pour un montant de 10,53 milliards FCFA en 2017.

3.2.1.4. Dépenses de transferts courants

Les dépenses de transferts courants sont constituées de subventions aux entreprises publiques, privées, aux institutions financières et des transferts aux Etablissements publics de l'Etat, aux collectivités territoriales, aux administrations publiques et aux institutions sans but lucratif ainsi qu'aux ménages (bourses et autres subventions). Elles constituent le principal levier d'actions du gouvernement en matière de politique sociale. Sur une prévision de 442,47 milliards de francs CFA, les dépenses de transferts courants ont été exécutées à hauteur de 434,50 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,93%.

Enfin, il était inscrit au titre des dépenses en atténuation des recettes des gestions antérieures un montant de 500 millions FCFA pour faire face aux autorisations qui interviendraient pour rembourser des recettes indument perçues. Au total, des dossiers d'un montant de 46 millions FCFA ont été engagés et liquidés sur cette rubrique.

3.2.2. Au titre des dépenses en capital

Les prévisions définitives du budget 2017 au titre des dépenses en capital s'élèvent à 2 270,97 milliards FCFA pour les autorisations d'engagement et à 985,91 milliards FCFA pour les crédits de paiement.

Au 31 décembre, les crédits de paiement ont été ordonnancés à hauteur de 815,61 milliards FCFA CFA, ce qui correspond à un taux d'exécution de 82,73%. Le taux de consommation des AE, hors subventions et prêts s'est établi à 34,66% sur des prévisions de 1 459,09 milliards FCFA.

3.2.2.1. Investissements exécutés par l'Etat

Les prévisions de crédits de paiement au titre des dépenses d'investissements ont évolué de 1 277,02 milliards FCFA dans la loi de finances initiale à 1 260,84 milliards FCFA dans la 1ère loi de finances rectificative (LFR1) et 1 056,75 milliards FCFA dans la 2ème loi de finances rectificative (LFR2). Avec les ajustements opérés dans le cadre des opérations de fin d'exercice, ces prévisions se sont établies à 965,71 milliards FCFA soit une baisse totale de 311,31 milliards FCFA en valeur absolue et 24,38% en valeur relative. Cette baisse a exclusivement impacté les investissements sur ressources propres qui sont passés de 888,96 milliards FCFA dans la LFR1 à 577,66 milliards FCFA suite aux ajustements évoqués ci-dessus, soit une baisse de 35,02%.

Le montant des dépenses liquidées et ordonnancées au titre des investissements, toutes sources de financement confondues, s'élève à 815,61 milliards FCFA sur des prévisions de crédits de paiement de 985,91 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 82,73%.

Les investissements financés sur ressources propres ont été ordonnancés à hauteur de 554,45 milliards FCFA sur des crédits de paiement prévisionnels de 577,66 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 95,98%. En 2016, cette rubrique a enregistré un niveau de dépenses ordonnancées de 319,45 milliards FCFA sur des prévisions définitives de 330,38 milliards FCFA. Malgré la forte baisse opérée sur les dépenses d'investissements sur ressources propres, des efforts notables ont été fournis dans leur exécution par rapport à 2016. En effet, le niveau de dépenses d'investissements ordonnancées en 2017 est en hausse de 234,99 milliards FCFA en valeur absolue et de 73,56% en valeur relative. Ces résultats sont imputables d'une part partie aux effets de l'allègement des procédures de passation des marchés dans le cadre du basculement au budget programme et d'autre part, à la mise en œuvre du principe d'ordonnateurs multiples à partir de 2017.

Les perspectives en 2018 devraient être assez optimistes en termes de célérité dans la mise en œuvre des dépenses d'investissements dont les Autorisations d'engagement à portée pluriannuelle ont été consommées en 2017. En effet, pour ce type de dépenses, économie sera faite de la procédure de passation des marchés, les prestataires poursuivront les travaux en vue de leur liquidation sur les crédits de paiement de l'année courante. A ce titre, il faut noter que les Autorisations d'engagement (AE) de dépenses d'investissements sur ressources propres ont été engagées-visées à hauteur de 489,14 milliards FCFA sur une prévision de 1 438,89 milliards FCFA soit un taux d'exécution de 33,99%. Le taux de liquidation des Crédits de paiement liés à ces AE est de 80,53% correspondant à un montant de 365,19 milliards FCFA. Il en résulte des restes à liquider de 123,95 milliards FCFA sur les exercices 2018 et 2019 au titre de ces AE, soit 25,34%.

Les départements ministériels et institutions devraient tenir compte de ces engagements en cas d'ajustement de leur budget afin d'éviter de compromettre la mise en œuvre des projets en cours d'exécution.

Pour ce qui est des investissements financés sur ressources extérieures, il a été ordonnancé 120,15 milliards FCFA au titre des projets et programmes financés par voie de subvention sur une prévision de crédits de paiement de 261,45 milliards FCFA soit un taux d'exécution de 45,98%. Nonobstant ce faible niveau d'exécution, cette catégorie de projets et programmes enregistre une amélioration par rapport à 2016. En effet, en 2016, les investissements financés sur ressources extérieures étaient ordonnancés à hauteur de 92,62 milliards FCFA sur des prévisions de 213,77 milliards FCFA soit un taux de 43,33%. Des efforts doivent être déployés en vue d'améliorer le niveau d'exécution de ces dépenses pour une plus grande efficacité de la mise en œuvre des priorités en matière d'investissements.

Les projets et programmes financés par voie de prêts enregistrent un niveau d'exécution de 124,49 milliards FCFA sur une prévision de 126,65 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 98,32% contre 34,47% en 2016 où le niveau des dépenses était de 48,71 milliards FCFA sur une prévision de 141,31 milliards FCFA.

D'une manière globale, l'exécution des dépenses d'investissement en 2017 a été nettement meilleure à celle de 2016. Outre les raisons, évoquées plus haut, cette performance s'explique également par les différentes actions d'encadrement des acteurs et de suivi de l'exécution des dépenses.

3.2.2.2. Transferts en capital

Les transferts en capital ont été exécutés à hauteur de 16,52 milliards FCFA sur des prévisions de 20,19 milliards FCFA soit un taux d'exécution de 81,81%. Ces opérations ont porté entre autres sur le financement de la compagnie Air Burkina pour 1,5 milliards FCFA, la participation de l'Etat burkinabé au capital de la Banque agricole pour 5

milliards FCFA, l'augmentation de la part de l'Etat au capital de la Banque Commerciale du Burkina pour 4,9 milliards FCFA.

3.3. Situation d'exécution des dépenses par programme budgétaire et dotation

Les prévisions de crédits du budget 2017, hors dépenses de personnel et financements extérieurs s'élèvent à 1 459,09 milliards de FCFA d'AE et 1 336,69 milliards de FCFA de CP. Ces crédits sont répartis entre 133 programmes budgétaires et dotations dont 91 programmes opérationnels qui absorbent 87,84% des AE et 58,10% des CP.

Au 31 décembre, ces crédits connaissent un taux d'exécution global de 34,66% au titre de la consommation des AE et de 83,98% au titre de l'ordonnancement des CP. Par type de programme, le niveau d'exécution est le suivant :

- ✓ Dotations : 73,96 milliards de FCFA d'AE engagées-visées et 357,21 milliards de FCFA de CP ordonnancés sur des prévisions respectives de 87,34 milliards de FCFA et de 447,97 milliards de FCFA, soit des taux d'exécution respectifs de 84,67% et de 79,74%.
- ✓ Programmes pilotage et soutien : 32,87 milliards de FCFA d'AE engagées-visées et 97,99 milliards de FCFA de CP ordonnancés sur des prévisions respectives de 90,08 milliards de FCFA et de 112,10 milliards de FCFA, soit des taux d'exécution de 36,49% et 87,41%.
- ✓ Programmes opérationnels : 398,84 milliards de FCFA d'AE engagés-visés et 667,31 milliards de FCFA de CP ordonnancés sur des prévisions respectives de 1 281,67 milliards de FCFA et de 776,625 milliards de FCFA, soit des taux d'exécution de 31,12% et 85,92%.

La performance globale des ministères et institutions dans la mise en œuvre des programmes est portée par les programmes opérationnels. En effet, seulement, 5 programmes opérationnels affichent un taux d'exécution financière de moins de 50% : 116-Contrôle d'Etat (26,01%), 070-Secteur privé (35,02%), 083-Santé animale et santé publique vétérinaire (40,84%), 092-Infrastructures ferroviaires, aéroportuaires et maritimes (47,99%), 082-Productivité et compétitive des productions animales (49,11%).

Toutefois, des efforts sont à fournir par les ministères et institutions pour mettre l'accent sur la consommation des AE qui reste faible (34,66%). Cette faiblesse pourrait s'expliquer en partie par le faible niveau de maturation de certains projets et programmes, ce qui n'a pas permis de procéder à temps à la passation des marchés pour la consommation des AE. Elle pourrait s'expliquer également par la non annulation de certaines AE suite aux ajustements opérés lors de la LFR2.

Il serait indiqué que les sectoriels précisent à chaque fois que des ajustements de crédits d'investissements sont opérés, les crédits d'investissements devant faire l'objet d'annulation totale afin que les AE correspondantes soient également annulées.

Il faut enfin noter la non maitrise de la technique de budgétisation en AE, notamment l'application du principe de l'annualité budgétaire. En effet, de nombreux acteurs n'ont pas pris en compte la nécessité d'engager toute l'autorisation budgétaire dès la première année dans leur programmation.

3.4. Situation d'apurement de la dette intérieure

Le gouvernement, dans sa politique de relance économique, a entrepris depuis 2016 un processus d'apurement de la dette intérieure. A ce titre, il a été payé plus de 31,15 milliards FCFA en 2016 de dette dite régulière sur un total de 35,94 milliards FCFA. Pour le règlement de la dette jugée irrégulière par l'ASCE/LC, il avait été inscrit 30 milliards FCFA en 2017. Cette inscription a été ramenée à 20 milliards FCFA lors de la LFR1 et à 20,5 milliards FCFA à la LFR2. Pour le règlement de cette dette, les différents ministères et institutions devaient signer des protocoles d'entente avec les créanciers qui serviraient de supports juridiques.

Les protocoles signés et enregistrés s'élèvent à 24,52 milliards FCFA. Les paiements effectués se chiffrent à 17,38 milliards FCFA soit un taux d'exécution de 70,89%. Ce montant prend en compte la dette de la presse privée dont les règlements se chiffrent à 963,18 millions FCFA sur un montant estimé à 1,21 milliards FCFA, soit un taux de 79, 64%.

Il faut relever que les protocoles signés dans le cadre du règlement de la dette de la presse privée s'élèvent à 1,15 milliards FCFA sur un total de 1,21 milliards FCFA, soit un taux de 94,96%. La difficulté principale pour le règlement de cette catégorie de dette a résidé dans l'attestation effective du service fait pour parvenir à la signature des protocoles d'entente.

Par ailleurs, certains protocoles signés n'ont pas été enregistrés au niveau des services des impôts par les créanciers, ce qui n'a pas permis de les prendre en charge. Au total, des protocoles d'un montant de 363,10 millions FCFA dont 61 millions au titre de la dette de la presse n'ont pas été enregistrés. L'apurement se poursuivra en 2018 au fur et à mesure que les protocoles d'entente seront signés et enregistrés au niveau des services des impôts.

4. Situation des principaux soldes et indicateurs de performance budgétaires

4.1. Au titre des soldes budgétaires

Les niveaux prévisionnels de l'épargne budgétaire et du besoin de financement sont passés de 275,29 milliards FCFA et 418,89 milliards FCFA dans la loi de finances initiale à 223,93 milliards FCFA et 498,66 milliards FCFA dans la LFR2. Ces soldes s'établissent

respectivement à 132,89 milliards de FCFA pour l'épargne budgétaire et 498,66 milliards de FCFA pour le besoin de financement.

Ce besoin de financement budgétaire devrait être couvert par des emprunts obligataires d'un montant de 490 milliards FCFA. Tenant compte des emprunts programmes d'un montant prévisionnel de 522,07 milliards FCFA, le gap de financement prévisionnel s'établit à 23,41 milliards FCFA.

A l'exécution, il se dégage une épargne budgétaire de 96,77 milliards FCFA du fait de l'accroissement considérable des dépenses courantes de 91,04 milliards FCFA d'une part, et du gap de mobilisation des recettes propres de 47,18 milliards FCFA d'autre part. Le déficit global quant à lui est de 524,33 milliards FCFA. Ce déficit a été partiellement couvert par la mobilisation de ressources de trésorerie notamment, les emprunts obligataires et les décaissements d'appuis budgétaires.

En effet, les différentes interventions du Burkina Faso sur le marché obligataire de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont permis d'obtenir au 31 décembre 2017 la somme de 351,70 milliards FCFA sur le montant prévisionnel de 490 milliards FCFA soit un taux de mobilisation global de 70,62%. Cette somme se repartie entre, les adjudications avec le concours de l'Agence UMOA-Titres pour 167,81 milliards FCFA, l'appel public à l'épargne avec l'arrangement de Coris Bourse pour 122,02 milliards de FCFA et de SOGEBOURSE pour 61,87 milliards FCFA. La non atteinte des objectifs de mobilisation s'explique par les difficultés liées au resserrement des conditions de crédit sur le marché des titres publics de l'Union.

Par ailleurs, les décaissements d'emprunts programmes au titre des appuis budgétaires s'élèvent à 3,53 milliards FCFA sur une prévision de 28,53 milliards FCFA, soit un taux de décaissement de 11,02%. Ce faible taux s'explique par la ratification tardive de l'emprunt de la Banque Mondiale dont le montant prévisionnel est de 28,5 milliards FCFA.

Au total, il a été mobilisé des ressources de trésorerie d'un montant de 355,33 milliards FCFA sur des prévisions de 522,07 milliards FCFA, soit un taux de 68,04%. Rapporté au déficit budgétaire global de 524,33 milliards FCFA, il se dégage alors à l'exécution, un déficit budgétaire global non couvert par les ressources de trésorerie de 169,10 milliards FCFA.

4.2. Au titre des indicateurs de performance budgétaire

4.2.1. Taux de pression fiscale

Partant des prévisions définitives, le taux de pression fiscal s'établit à 17,42% contre 16,61% en 2016, soit une amélioration de 0,81 point. A l'exécution, cet indicateur affiche la valeur de 16,42% contre 15,76% en 2016, soit une progression de 0,66 point par rapport à 2016 et une baisse de 1 point par rapport aux prévisions. En rappel, la norme

communautaire est de 20% et devrait être atteinte à partir de 2019. Les performances de recouvrement de recettes ordinaires, à plus de 57,58 milliards FCFA au-dessus du planché FEC de 1 340 milliards FCFA en 2017 permettent d'espérer l'atteinte effective de la cible de 20% de pression fiscale en 2019.

4.2.2. Ratio masse salariale sur recettes fiscales

Ce ratio qui était de 47,26% dans les prévisions définitives du budget 2017 est ressorti à 52,07% contre 49,49% en 2016 et une norme communautaire d'au plus 35%. Cette situation s'explique essentiellement par l'augmentation plus que proportionnelle des dépenses de personnel liée à l'incidence financière des accords entre le gouvernement et les partenaires sociaux dans le cadre des différentes négociations. Ce ratio sera difficilement respecté même à moyen terme malgré les performances des régies de recettes tant que l'évolution de la masse salariale ne sera pas relativement maitrisée. Les actions en vue de la maitrise effective de la masse salariale s'avèrent impératives à court et moyen termes.

4.2.3. Dépenses de réduction de la pauvreté

Au 31 décembre, le niveau d'exécution (base liquidée) du budget, exercice 2017 des dépenses sociales de réduction de la pauvreté s'établit à 496,77 milliards de francs CFA sur une dotation en crédits de paiement de 563,68 milliards, soit un taux de 88,13% pour une cible d'au moins 90%.

4.3. Au titre des indicateurs en matière de passation du marché

L'indicateur IP18 qui détermine le pourcentage des marchés conclus dans le délai de validité des offres, au 31 décembre 2017 est respecté. En effet, l'indicateur IP18 est égal à 97,93% pour une cible supérieure ou égale à 60%.

Quant aux types de procédures de passation des marchés (IP19), il faut noter qu'au 31 décembre 2017 :

- ✓ la norme relative aux procédures exceptionnelles (ententes directes + appel d'offres restreints) est respectée en nombre et non respectée en valeur. En nombre, le taux de réalisation est de 12,45% tandis qu'en valeur, il est de 31,77% pour une norme d'au plus 15%;
- ✓ la norme relative aux procédures de droit commun (appel d'offres ouverts + demandes de propositions + demande de prix) est respectée en nombre mais non respectée en valeur. Les taux de réalisation sont respectivement de 68,23% selon la valeur et de 87,55% selon le nombre contre une norme d'au moins 85%.

5. Perspectives pour le budget 2018

En attendant un bilan global du basculement au budget programme, on peut noter que le Burkina Faso a réussi le pari de l'élaboration et l'exécution du budget en mode programme. Les applications informatiques ont été adaptées à l'approche, ce qui a facilité

l'exécution du budget. Au titre des innovations, on retiendra la mise en œuvre du principe d'ordonnateurs multiples avec tous les avantages en termes de déblocage de fonds, de passation des marchés publics et de modifications des prévisions budgétaires, ce qui a accru la célérité de l'exécution du budget malgré le contexte assez difficile qui a été décrit plus haut. A ces innovations s'ajoute également l'approche pluriannuelle à travers les autorisations d'engagements et les crédits de paiement. Cette approche de budgétisation vient améliorer qualitativement la programmation et l'exécution des investissements en ce sens qu'elle permet de gagner en temps d'une année à l'autre en évitant de passer chaque année des contrats pour le même investissement. Elle offre après la première année, plus de temps pour l'exécution des travaux dans le cadre annuel de l'exécution du budget, ce qui était la principale difficulté dans l'exécution de beaucoup de projets d'investissement. Elle permet également de sécuriser les crédits budgétaires destinés aux investissements, le contrat restant valable une fois approuvé. A ce titre, il faut noter que beaucoup de ministères et institutions ont pu passer des contrats pluriannuels en 2017 comme indiqué plus haut dans l'analyse des dépenses d'investissements.

Nonobstant ces avancées assez importantes, d'énormes défis restent à relever pour une véritable optimisation du processus.

Au plan institutionnel, il est assez urgent de finaliser le processus de mise en place des responsables des cellules ordonnancement des Unités de vérification auxquels les ministres et présidents d'institutions ont délégué leur pouvoir d'ordonnateurs en matière d'ordonnancement des dépenses. Ces derniers, bien que bénéficiant du statut d'ordonnateurs délégués, ne relèvent toujours pas des ministères et institutions du fait de l'absence de la structure dans l'organigramme type des départements ministériels et institutions. Pour ce faire, il est plus qu'urgent de modifier le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements ministériels afin d'y inclure le service de l'ordonnancement des dépenses.

Par ailleurs, le pilotage stratégique des programmes budgétaires ne pourra être effectif qu'avec la nomination par tous les départements ministériels et institutions des responsables de programmes. En fin décembre 2017, on dénombrait encore 30% de programmes budgétaires dont les responsables n'ont pas encore été nommés.

Au plan informatique, le travail assez appréciable des informaticiens en vue de l'adaptation des outils à l'approche programme mériterait d'être complété par des efforts d'amélioration des fonctionnalités des outils pour une véritable autonomie des utilisateurs dans l'utilisation et l'exploitation desdits outils.

S'agissant de la programmation et de l'exécution du budget, les efforts en vue d'assurer la maîtrise des procédures et la qualité de la dépense publique se poursuivront. A ce titre, un accent particulier sera mis sur l'amélioration des projets annuels de performance notamment, la définition des indicateurs de performance et des cibles. Il en sera de même

pour le choix, la programmation et la budgétisation des dépenses d'investissements afin de s'assurer de la qualité et surtout de la maturité des projets et programmes pour plus d'efficacité.

Il reste bien entendu que les efforts d'accompagnement des acteurs pour l'appropriation des innovations et les communications sur la mise en œuvre de la réforme de façon globale se poursuivront.

Enfin, l'attention des ministres et présidents d'institution devrait être attirée sur la nécessité de respecter les délais de clôture des opérations du budget de l'Etat conformément aux articles 67, 72 et 77 du décret n°2017-106/PRES/PM/MINEFID du 13 mars 2017 portant régime juridique des ordonnateurs de l'Etat et des autres organismes publics. Contrairement au contexte du budget objet où la journée complémentaire allait jusqu'à fin février, celui du budget programme retient une journée complémentaire d'un mois allant du 1^{er} au 31 janvier et réservée exclusivement au comptable public. Par conséquent, les opérations budgétaires de l'année devraient tenir compte de ces délais afin d'éviter d'impacter lourdement le budget de l'année en cours par des engagements non aboutis de l'exercice précèdent. Pour les opérations qui n'aboutiraient pas en 2017, il est fortement recommandé de les prendre en priorité sur le budget 2018 afin d'éviter une accumulation éventuelle d'arriérés de paiement qui serait préjudiciable à l'économie nationale.

Telle est, **Excellence**, **Monsieur le Président**, la situation d'exécution du budget de l'Etatexercice 2017 au 31 décembre que j'ai l'honneur de soumettre à votre très haute appréciation ainsi qu'à celle des membres du Conseil des Ministres.

Veuillez agréer, Excellence, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Pièce jointe ::

- Tableau récapitulatif général de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017 au 31 décembre.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI
Officier de l'Ordre National

II -AJUSTEMENTS DES PREVISIONS DE DEPENSES DU BUDGET 2017 EN MILLIARDS FCFA														
Rubriques	Prévisions LFI		Prévisions LFR1		Prévisions LFR2		Ajustements Annulations		ts de crédits Ouvertures		Prévisions définitives à la		Ecarts globaux	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1-Dépenses ordinaires		1 162,98		1 179,15		1 220,84		82,01	0,00	173,04		1 311,88	0,00	148,90
Charges financières de la dette		67,69		67,69		67,69		0,00	0,00	0,00		67,69	0,00	0,00
Dépenses personnel		550,78		552,18		573,04		68,46	0,00	116,30		620,89	0,00	70,10
Dépenses d'acquisition de biens et services		145,30		145,47		153,39		9,20	0,00	36,15		180,34	0,00	35,04
Dépenses de transferts courants		398,70		413,31		426,22		4,35	0,00	20,59		442,46	0,00	43,76
Dépenses en atténuation de recettes		0,50		0,50		0,50		0,00	0,00	0,00		0,50	0,00	0,00
2-Dépenses en capital	2 256,39	1 292,22	2 253,60	1 276,04	2 265,12	1 076,94	-	91,37	5,85	0,33	2 270,97	985,91	14,59	- 306,31
Investissements exécutés par l'Etat	2 256,39	1 277,02	2 238,40	1 260,84	2 244,93	1 056,75		91,37	5,85	0,33	2 251	965,71	-5,61	-311,30
Etat seul	1 449,74	888,96	1 432,37	872,85	1 438,89	668,70		91,37	0,00	0,33	1 439	577,66	-10,84	-311,30
Subvention	209,44	261,44	209,36	261,43	209,36	261,44		0,00	0,00	0,00	209	261	-0,08	0,00
prêt	597,21	126,62	596,68	126,56	596,68	126,62		0,00	5,85	0,00	603	127	5,32	0,00
Transfert en capital	0,00	15,20	15,20	15,20	20,19	20,19		0,00	0,00	0,00	20	20	20,19	4,99
TOTAL GENERAL	2 256,39	2 455,19	2 253,60	2 455,19	2 265,12	2 297,78	0,00	173,37	5,85	173,37	2 270,97	2 297,78	14,59	-157,41
Besoin de financement		-418,89		-418,89		-498,66			_		-498,66		_	

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

-=-=-=-

SECRETARIAT GENERAL

=.=.=.=.=.=

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL DES AJUSTEMENTS DE PREVISIONS DE CREDITS OPERES SUR LE BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2017

	-AJUSTEMENTS DE	ES PREVISIONS D	E RECETTES I	BUDGET 2017 EN MIL	LIERS FCFA	
RUBRIQUES	Prévisions Loi de finances initiale (LFI)	Prévisions 1ère Loi de finances rectificative (LFR1)	Ecart LFR1 -LFI	Prévisions 2ème Loi de finances rectificative (LFR2)	Ecart LFR2 -LFI	Prévisions définitives
Recettes Ordinaires	1 438 265 000	1 438 265 000	0	1 444 765 000	6 500 000	1 444 765 000
Recettes Fiscales	1 315 495 336	1 315 495 336	0	1 313 737 231	- 1 758 105	1 313 737 231
Recettes non Fiscales	119 018 351	119 018 351	0	127 276 456	8 258 105	127 276 456
Recettes en Capital	3 751 313	3 751 313	0	3 751 313	-	3 751 313
Recettes Extraordinaires	598 036 664	598 036 664	0	354 362 968	- 243 673 696	354 362 968
Dons programmes	261 436 664	261 436 664	0	92 926 304	- 168 510 360	92 926 304
Dons projets et legs	336 600 000	336 600 000	0	261 436 664	- 75 163 336	261 436 664
	1					
TOTAL GENERAL RECE	2 036 301 664	2 036 301 664	0	1 799 127 968	- 237 173 696	1 799 127 968
Epargne budgétaire	275 288 468	259 114 182		223 925 023		132 887 595

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

.=.=.=.=.=.

SECRETARIAT GENERAL

=-=-=-

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL DE LA SITUATION D'EXECUTION COMPAREE DES BUDGETS 2016 ET 2017 AU 31 DECEMBRE EN MILLIERS DE FCFA

				I - RECE	TTE\$									
		2016			2017				Ecarts 2016-2017					
RUBRIQUES	Prévisions	Exécution	Taux	Prévisions	Exécution	Taux	Variation pré	visions	Variatio	on exécution				
	110110110	2.100011011	1 444.1	110/10/10/10	Zircouton	1 4441	Montant	Taux V	Montant	Taux V	Taux P			
I- Recettes Ordinaires	1 286 833 000	1 231 996 138	95,74	1 444 765 000	1 397 582 283	96,73	157 932 000	12,27	165 586 145	13,44	1,00			
Recettes Fiscales	1 127 291 279	1 069 576 612	94,88	1 313 737 231	1 238 173 380	94,25	186 445 952,07	16,54	168 596 768	15,76	-0,63			
Recettes non Fiscales	156 610 210	160 967 241	102,78	127 276 456	150 987 681	118,63	-29 333 754,07	-18,73	-9 979 560	-6,20	15,85			
Recettes en Capital	2 931 511	1 452 286	49,54	3 751 313	8 421 222	224,49	819 802,00	27,97	6 968 936	479,86	174,95			
Total Recettes Extraordinaires	286 274 227	182 221 666	63,65	354 362 968	194 508 635	54,89	68 088 741,00	23,78	12 286 969	6,74	-8,76			
Dons programmes	72 502 708	81 373 346	112,23	92 926 304	74 356 475	80,02	20 423 596,00	28,17	-7 016 871	-8,62	-32,22			
Dons projets et legs	213 771 519	100 848 320	47,18	261 436 664	120 152 160	45,96	47 665 145,00	22,30	19 303 840	19,14	-1,22			
TOTAL GENERAL RECE	1 573 107 227	1 414 217 804	89,90	1 799 127 968	1 592 090 918	88,49	226 020 741,00	14,37	177 873 113,37	12,58	-1,41			

^{*} Le recettes du budget 2016 n'intègrent pas les emprunts aux fins de comparaison avec avec celles de 2017 pour tenir compte de nouvelle nomenclature bugétaire qui les classent au niveau des ressources de trésorerie.

III - SOLDES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE BUDGÉTAIRES												
RUBRIQUES		2016		Ecarts 2016-2017								
	Prévisions	Exécution	Taux	Prévisions	Exécution	Taux	Variation pro	évisions	Variation exécution			
	11011310113	Execution	Tuux	Tievisions	Execution	Iuux	Montant	Taux V	Montant	Taux V	Taux P	
Epargne budgétaire	180 216 814	108 659 673		132 887 595	96 772 698		-47329219	-26,26	-11886975	-10,94		
Solde global	- 225 956 337	- 176 887 148		- 498 655 314	- 524 325 675		-272698977	120,69	-347438528	-196,42		
Financement / Tréorerie	-	-		522 070 000	355 228 092	68,04						
Emprunt programme				32 070 000	3 532 632	11,02						
Emprunt obligataire				490 000 000	351 695 460	71,77						
Solde global après financement				23 414 686	- 169 097 583							
PIB		6 787 510 000			7 540 530 000				753 (20 000,00		
Ratio Solde global sur PIB	-3,33	-2,61		-6,61	-6,95		-3,28 Pts -4,35 Pts					
Taux de pression fiscale	16,61	15,76		17,42	16,42		0,81 Pts		0,66 Pts			
Ration Masse salariale sur recettes fiscale	49,49	52,07		47,26	49,91		-2,23	-2,23 Pts -2,16 Pt		Pts		

				II - DEPE	NSES								
		2016		2017				Ecarts					
RUBRIQUES	Prévisions	Exécution	Taux	Prévisions	Exécution	Taux	Variation prévisions		Variation exécution				
_							Montant	Taux V	Montant	Taux V	Taux P		
Dépenses ordinaires	1 106 616 186	1 123 336 465	101,51	1 311 877 405	1 300 809 584	99,16	205 261 219	18,55	177 473 119	15,80	-2,35		
Charges financières de la dette	49 012 166	73 360 710	149,68	67 691 691	75 000 000	110,80	18 679 525	38,11	1 639 290	2,23	-38,88		
Dépenses personnel	557 947 694	556 883 588	99,81	620 886 314	617 950 719	99,53	62 938 620	11,28	61 067 131	10,97	-0,28		
Dépenses d'acquisition de biens et services	130 515 963	127 202 548	97,46	180 342 917	173 315 293	96,10	49 826 954	38,18	46 112 745	36,25	-1,36		
Dépenses de transferts courants	369 140 363	365 889 619	99,12	442 456 483	434 497 569	98,20	73 316 120	19,86	68 607 950	18,75	-0,92		
Dépenses en atténuation de recettes				500 000	46 004	9,20							
Dépenses en capital	692 447 378	467 768 487	67,55	985 905 877	815 607 009	82,73	293 458 499	42,38	347 838 522	74,36	15,17		
Investissements exécutés par l'Etat	685 458 941	460 780 051	67,22	965 713 327	799 087 587	82,75	280 254 386	40,89	338 307 536	73,42	15,52		
Etat seul	330 380 423	319 453 215	96,69	577 659 995	554 446 257	95,98	247 279 572	74,85	234 993 042	73,56	-0,71		
Subvention	213 771 519	92 621 604	43,33	261 436 664	120 152 160	45,96	47 665 145	22,30	27 530 556	29,72	2,63		
prêt	141 306 999	48 705 232	34,47	126 616 668	124 489 170	98,32	- 14 690 331	-10,40	75 783 938	155,60	63,85		
Transfert en capital	6 988 437	6 988 436	100,00	20 192 550	16 519 421	81,81	13 204 113	188,94	9 530 985	136,38	-18,19		
TOTAL GENERAL	1 799 063 564	1 591 104 952	88,44	2 297 783 282	2 116 416 593	92,11	498 719 718	27,72	525 311 641	33,02	3,67		
Total Subventions et prêts	355 078 518	141 326 836	39,80	388 053 332	244 641 330	63,04	32 974 814	9,29	103 314 494	73,10	23,24		
Dépenses en capital hors Subventions et prêts	337 368 860	326 441 651	96,76	597 852 545	570 965 678	95,50	260 483 685	77,21	244 524 027	74,91	- 1,26		
Total généralhors Subventions et prêts	1 443 985 046	1 449 778 116	100,40	1 909 729 950	1 871 775 263	98,01	465 744 904	32,25	421 997 147	29,11	- 2,39		